



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL  
DE LA SANTÉ  
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## BILAN DES ACTIONS MENÉES EN SANTÉ HUMAINE EN 2023 DANS LE CADRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION DES INFECTIONS ET DE L'ANTIBIORESISTANCE

**Rapport annuel**  
Juin 2024



# Table des matières

INTRODUCTION.....	5
GLOSSAIRE .....	7
APPROPRIATION PAR LE GRAND PUBLIC DES PRINCIPES DE LA PREVENTION DES INFECTIONS ET DE L'ANTIBIORESISTANCE ...	10
<b>OBJECTIF 1 - RENFORCER L'APPRENTISSAGE SUR LA PREVENTION DES INFECTIONS ET DE L'ANTIBIORESISTANCE DES LE PLUS JEUNE AGE.....</b>	<b>11</b>
<i>Action 1 : Renforcer l'enseignement de la prévention des infections et de l'antibiorésistance dès le plus jeune âge .....</i>	<i>11</i>
<b>OBJECTIF 2 – SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC A LA PREVENTION DES INFECTIONS COMMUNAUTAIRES ET ASSOCIEES AUX SOINS AINSI QU'AU BON USAGE DES ANTIBIOTIQUES.....</b>	<b>11</b>
<i>Action 3 : Mettre en œuvre une campagne de promotion de la santé aux niveaux national et régional sur le bon usage des antibiotiques, les déterminants et les conséquences de l'antibiorésistance .....</i>	<i>11</i>
<i>Action 4 : Diffuser les ressources disponibles pour le grand public et Action 6 : Sensibiliser le grand public afin d'optimiser la prise en charge des infections bénignes.....</i>	<i>13</i>
<i>Action 5 : Sensibiliser le grand public aux gestes de prévention .....</i>	<i>14</i>
<i>Action 7 : Sensibiliser les parents et les professionnels de la petite enfance .....</i>	<i>14</i>
<b>OBJECTIF 3 - RENFORCER LA PLACE DES ORGANISATIONS NATIONALES ET REGIONALES ET REPRESENTANTS LES USAGERS DANS LES DISPOSITIFS NATIONAUX ET REGIONAUX .....</b>	<b>14</b>
<i>Action 8 : Intégrer aux niveaux national, régional et local des représentants des usagers dans les instances de pilotage de la prévention des infections et de l'antibiorésistance .....</i>	<i>14</i>
<i>Action 9 : Mobiliser les organisations nationales et régionales intéressées par la prévention des infections et de l'antibiorésistance afin de les associer dans la promotion des différentes actions .....</i>	<i>15</i>
DU SYSTEME DE SANTE AU PROFESSIONNEL DU SECTEUR DE LA SANTE : UNE CONTINUITE NECESSAIRE A LA PREVENTION DES INFECTIONS ET DE L'ANTIBIORESISTANCE .....	16
<b>OBJECTIF 1 : DEVELOPPER LE PARTENARIAT PATIENT EN MATIERE DE PREVENTION DES INFECTIONS ET DE L'ANTIBIORESISTANCE.....</b>	<b>17</b>
<i>Action 10 : Étudier la pertinence des outils d'information et de formation des usagers (patients, aidants) dans les domaines de la prévention et de la détection des infections associées aux soins ainsi que du bon usage des antibiotiques. ....</i>	<i>17</i>
<b>OBJECTIF 2 : RENFORCER LA FORMATION DES PROFESSIONNELS/ ADMINISTRATIFS DE SANTE ET DU MEDICO-SOCIAL A LA PREVENTION DES INFECTIONS ET DE L'ANTIBIORESISTANCE .....</b>	<b>17</b>
<i>Action 11 : Renforcer la place de la prévention des infections et de l'antibiorésistance dans la formation initiale des professionnels de santé.....</i>	<i>17</i>
<i>Action 14 : Renforcer la formation des administratifs de la santé et du médico-social sur la prévention des infections et de l'antibiorésistance en lien avec l'EHESP .....</i>	<i>17</i>
RENFORCEMENT DE LA PREVENTION DES INFECTIONS ET DE L'ANTIBIORESISTANCE AUPRES DES PROFESSIONNELS DE SANTE TOUT AU LONG DU PARCOURS DE SANTE DU PATIENT .....	19
<b>OBJECTIF 1 – INCITER LES PROFESSIONNELS DE SANTE A APPLIQUER ET PROMOUVOIR LES MESURES DE PREVENTION DES INFECTIONS ET DE L'ANTIBIORESISTANCE .....</b>	<b>20</b>
<i>Action 15 - Amplifier, diversifier et innover dans les actions de promotion des précautions standard (notamment l'hygiène des mains) dans les trois secteurs de soins .....</i>	<i>20</i>
<i>Action 16 : Adapter et renforcer les actions de la prévention des infections et de l'antibiorésistance en ESMS .....</i>	<i>20</i>
<i>Action 17 : Renforcer l'adhésion à la vaccination des personnes cibles et des professionnels de santé et du médico-social au moyen de campagnes d'information et de sensibilisation en lien avec la stratégie nationale de vaccination.....</i>	<i>21</i>

<i><b>ACTION 18 : Inciter tous les professionnels intervenant tout au long du parcours de santé du patient à mettre en place un programme d’actions de prévention et contrôle de l’infection et de bon usage des antibiotiques avec évaluation des actions, incluant l’utilisation et la promotion des outils développés par les missions nationales.</b></i>	<b>22</b>
<i><b>Action 19 : Explorer de nouvelles pistes d’actions concrètes de prévention et contrôle des infections et de bon usage des antibiotiques, dans une perspective interprofessionnelle.</b></i>	<b>23</b>
<b>OBJECTIF 2 – INCITER LES PROFESSIONNELS AU BON USAGE DES ANTIBIOTIQUES</b>	<b>23</b>
<i><b>Action 20 : Disposer de recommandations professionnelles et d’outils permettant de guider les pratiques et les diffuser largement</b></i>	<b>23</b>
<i><b>Action 21 : Renforcer l’utilisation d’outils existants d’aide à la prescription par les professionnels de santé pour promouvoir les bonnes pratiques</b></i>	<b>23</b>
<i><b>Action 22 : Développer de nouvelles interventions promouvant le bon usage des antibiotiques</b></i>	<b>24</b>
<i><b>Action 23 : Établir un cahier des charges d’un système d’aide à la décision médicale pour optimiser les pratiques et favoriser son utilisation, développer des outils numériques promouvant le bon usage des antibiotiques et favoriser leur utilisation</b></i>	<b>25</b>
<b>RENFORCEMENT DU MAILLAGE TERRITORIAL DE LA PREVENTION ET DU CONTROLE DE L’INFECTION ET DU BON USAGE DES ANTIBIOTIQUES</b>	<b>26</b>
<b>OBJECTIF 1 – DEVELOPPER LES RESEAUX TERRITORIAUX DE PREVENTION DES INFECTIONS ET DE L’ANTIBIORESISTANCE</b>	<b>27</b>
<i><b>Action 24 : Poursuivre et renforcer la mise en œuvre des actions des centres d’appui CPias et CRAtb</b></i>	<b>27</b>
<i><b>Action 25 : Poursuivre les actions du réseau national des CPias, mettre en œuvre le réseau national des CRAtb et favoriser la synergie et les partages d’expériences</b></i>	<b>27</b>
<i><b>Action 26 : Mettre en place de nouvelles missions nationales de prévention et surveillance des infections associées aux soins et de l’antibiorésistance en soutien des actions des CPias et des CRAtb, avec détermination des objectifs associés à ces missions</b></i>	<b>28</b>
<i><b>Action 27 : Renforcer les ressources humaines des équipes territoriales et locales spécialisées dans les infections associées aux soins et dans le bon usage des antibiotiques</b></i>	<b>28</b>
<b>UTILISATION PARTAGEE DES DONNEES DE SANTE ET DE SURVEILLANCE AU SERVICE DE L’ACTION</b>	<b>30</b>
<b>OBJECTIF 1 – DISPOSER D’INDICATEURS UTILES AUX DIFFERENTS ACTEURS (AUTORITES SANITAIRES, PROFESSIONNELS DE SANTE) POUR PILOTER LA STRATEGIE NATIONALE, REGIONALE ET LOCALE.</b>	<b>31</b>
<i><b>Action 29 : Disposer d’un tableau de bord d’indicateurs avec cibles, pour piloter la stratégie nationale, régionale et locale de PCI et de BUA, et renforcer la diffusion à l’échelle nationale et régionale des données et indicateurs disponibles pour favoriser leur utilisation au service de l’action</b></i>	<b>31</b>
<i><b>Action 30 : Développer de nouveaux indicateurs relatifs à la prévention des infections et de l’antibiorésistance et mobiliser les leviers incitatifs existants</b></i>	<b>32</b>
<b>OBJECTIF 2 : : RENFORCER LA SURVEILLANCE ET PARTAGER LES PRATIQUES PROBANTES</b>	<b>32</b>
<i><b>Action 32 : Renforcer la connaissance des outils d’alerte au travers d’une campagne de sensibilisation des professionnels et du grand public</b></i>	<b>32</b>
<i><b>Action 33 : Partager les expériences de prévention des infections et de l’antibiorésistance afin d’améliorer les pratiques</b></i>	<b>33</b>
<b>POUR UNE RECHERCHE INNOVANTE ET ATTRACTIVE</b>	<b>34</b>
<i><b>Action 34 : Encourager une recherche transversale, collaborative et interdisciplinaire dans le champ de la prévention des infections et de l’antibiorésistance</b></i>	<b>35</b>
<i><b>Action 35 : Développer et renforcer des secteurs de recherche particuliers</b></i>	<b>35</b>
<b>DEVELOPPER UNE DIMENSION « PRESERVATION DE L’ENVIRONNEMENT »</b>	<b>36</b>
<i><b>Action 37 : Limiter la pollution environnementale lors de l’utilisation des antibiotiques</b></i>	<b>37</b>
<i><b>Action 38 : Maîtriser la production de déchets liquides ou solides lors des soins, en particulier les déchets d’activité de soin à risque infectieux (DASRI)</b></i>	<b>37</b>

*Action 39 : Préserver l'arsenal thérapeutique existant en adoptant des mesures incitatives permettant de garantir la disponibilité des antibiotiques dont le brevet est tombé dans le domaine public .....39*

*Action 40 : Explorer les mécanismes incitatifs permettant l'arrivée et le maintien sur le marché de produits et technologies innovants de prévention des infections et de maîtrise de l'antibiorésistance .....39*

PARTICIPER AU RAYONNEMENT DE LA FRANCE A L'INTERNATIONAL ..... 41

*Action 41 : Renforcer la participation du MTSS aux événements et initiatives clés sur la thématique .....42*

*Action 42 : Continuer d'explorer la possibilité de financer des instances internationales comme l'OMS ou l'OCDE sur des actions de prévention des infections et de l'antibiorésistance.....43*

# INTRODUCTION

Pour faire face à la menace de santé publique que représente l'antibiorésistance, la stratégie nationale 2022-2025 de prévention des Infections et de l'antibiorésistance en santé humaine avait été publiée en février 2022, suite à un large processus de concertation. Cette nouvelle stratégie prend la suite du programme national d'actions pour la prévention des infections associées aux soins (PROPIAS) de 2015. Elle constitue la déclinaison opérationnelle en santé humaine de la feuille de route interministérielle « Maîtriser la résistance bactérienne aux antibiotiques » adoptée par le Comité interministériel pour la santé en 2016, qui lie santé humaine, animale et des écosystèmes dans une approche « Une seule santé » (feuille de route en cours d'actualisation), dont une version actualisée a été soumise à la concertation en novembre 2023.

La nouvelle stratégie de 2022 en santé humaine vise des objectifs ambitieux portés par neuf axes complémentaires déclinés en 42 actions, afin de se donner les moyens de répondre aux enjeux prioritaires de santé publique d'ici 2025. Une des nouveautés portées par la stratégie est l'alliance forte de deux piliers stratégiques qui ont des effets synergiques, interdépendants et complémentaires : la prévention et le contrôle des infections (PCI), ciblant à la fois les infections communautaires et celles associées aux soins d'une part, et le bon usage des antibiotiques (BUA) d'autre part.

La Mission ministérielle de prévention des infections et de l'antibiorésistance (MMPIA) poursuit le pilotage du déploiement de cette stratégie, et assure sa gouvernance. Deux instances ont ainsi été mises en place. Le Comité de Pilotage (COPIL PIA) qui réunit

environ 3 fois par an toutes les directions d'administration centrale du Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités (MTSS), les agences régionales de santé (ARS), la Caisse nationale d'Assurance maladie (Cnam), Santé publique France (SpF), l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) et la Haute autorité de santé (HAS). C'est l'organe de décision, de suivi du déploiement des actions et de l'évaluation des différentes mesures. Le Comité de Suivi (COSU PIA), constitué des parties prenantes et des organisations expertes, notamment des représentants des usagers, des professionnels de santé des établissements de santé, du médico-social et de la ville, se réunit deux à trois fois par an. Il est force de proposition et participe au suivi de la mise en œuvre des actions et de leur évaluation.

Ce rapport reflète les avancées de la deuxième année de déploiement de la stratégie. Une sélection des actions a été opérée afin de mettre l'accent sur les actions clés de 2023.

## Pour plus d'information :

- Feuille de route interministérielle « Maîtriser la résistance bactérienne aux antibiotiques » de 2016 et Rapport inter-inspections « Évaluation et préparation de l'actualisation de la feuille de route interministérielle 2016 pour la maîtrise de l'antibiorésistance »
- Feuille de route interministérielle [Prévention et réduction de l'antibiorésistance, lutte contre la résistance aux antimicrobiens](#) soumise à la concertation en novembre 2023.
- [Santé humaine](#)
- [Santé animale](#)
- [Santé des écosystèmes](#)

## GLOSSAIRE

AAP-SIP : Appel à projet services, interventions et politiques favorables à la santé

AES : Accident d'exposition au sang

ANDPC : Agence nationale du développement professionnel continu

ANR : Agence nationale de la recherche

Anses : Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

ANSM : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

ARS : Agence régionale de santé

BHRe : Bactéries hautement résistantes aux antibiotiques et émergentes

BPCO : Bronchopneumopathie chronique obstructive

Cespharm : Comité d'éducation sanitaire et sociale de la pharmacie française

CDC Afrique : Centre africain de prévention et de contrôle des maladies

CMG : Collège de médecine générale

Cnam : Caisse nationale d'assurance maladie

CMINAS : comité en charge des missions nationales infections associées aux soins et antibiorésistance

CNP-MIT : Conseil national professionnel d'infectiologie maladies infectieuses et tropicales

CominaPIA : Comité scientifique des missions nationales de prévention des infections et de l'antibiorésistance

COSU : Comité de Suivi

CPias : Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins

CRA**t**b : Centre régional en antibiothérapie

CSF-ITS : Contrat stratégique de filière des industries et technologies de santé

DAEI : Délégation aux affaires européennes et internationales des ministères sociaux

DAM : Délégués de l'Assurance Maladie

DAMRI : Démarche d'analyse et maîtrise du risque infectieux

DASRI : Déchets d'activité de soin à risque infectieux

DARI : Démarche d'analyse du risque infectieux

DAU : Dispensation à l'unité

DGCS : Direction générale de la cohésion sociale

DGESIP : Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle

DGOS : Direction générale de l'offre de soins

(DG REFORM) : Direction générale de l'appui aux réformes structurelles de la Commission européenne

DGS : Direction générale de la santé

DPC : Développement professionnel continu

DREES : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques

EHESP : Ecole des hautes études en santé publique

EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes

EIGS : événements indésirables graves associés à des soins

EMA : Equipe multidisciplinaire en antibiothérapie

EMH : Equipe mobile d'hygiène

EOH : Equipe opérationnelle d'hygiène

ES : Etablissement de santé

ESMS : Etablissement social et médico-social

EU-JAMRAI : *Joint action antimicrobial resistance and healthcare-associated infections*

FAO : Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

FIR : Fonds d'intervention régional

HAS : Haute autorité de santé

HCSP : Haut conseil de santé publique

HERA : *Health emergency preparedness and response authority*

HPV : papillomavirus humain

HSC : *Health security committee* - Comité européen de sécurité sanitaire

IAS : Infections associées aux soins

ICSHA : Indicateur de la consommation des solutions hydro-alcooliques en établissements de santé

IDE : Infirmier diplômé d'Etat

IQSS : Indicateurs de qualité et sécurité des soins

Inserm : Institut national de la santé et de la recherche médicale

IReSP : Institut pour la recherche en santé publique

LBM : Laboratoire de biologie médicale

LAP : Logiciels d'aide à la prescription

LFSS : Loi de financement de la sécurité sociale

MATIS : Mission nationale d'appui transversal à la prévention des infections associées aux soins

MEAE : Ministère de l'Europe et des affaires étrangères

MESR : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche

MMPIA : Mission ministérielle de prévention des infections et de l'antibiorésistance

MTECT : Ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires

MTSS : Ministère du travail de la santé et des solidarités

OCDE : Organisation de coopération et de développement économique

OHHLEP : groupe d'experts de haut niveau selon l'approche « Une seule santé » de la Quadripartite

OMS : Organisation mondiale de la santé

OMSA : Organisation mondiale de la santé animale

PNUE : Programme des Nations unies pour l'environnement

PPR : Programme prioritaire de recherche

PRIMO : Mission nationale « Prévention et contrôle de l'infection en établissements médico-sociaux et en soin de ville »

SAD : Système d'aide à la décision

SF2H : Société française d'hygiène hospitalière



SFM : Société française de microbiologie

SGMAS : Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales

SGPI : Secrétariat général pour l'investissement

SPARES : Mission nationale « Surveillance et prévention de la résistance aux antibiotiques en établissements de santé »

SpF : Santé publique France

SPIADI : Mission nationale « Surveillance et prévention des infections associées aux dispositifs invasifs

SPICMI : Mission nationale « Surveillance et prévention du risque infectieux lié aux actes de chirurgie et de médecine

interventionnelle »

SPILF : Société de pathologie infectieuse de langue française

SSES : Service sanitaire des étudiants en santé

TROD : Test rapide d'orientation diagnostique

TSI : Instrument d'appui technique

UNICEF : Fonds des nations unies pour l'enfance

VRS : virus respiratoire syncytial



**APPROPRIATION PAR LE  
GRAND PUBLIC DES PRINCIPES  
DE LA PREVENTION DES  
INFECTIONS ET DE  
L'ANTIBIORESISTANCE**



## OBJECTIF 1 - RENFORCER L'APPRENTISSAGE SUR LA PREVENTION DES INFECTIONS ET DE L'ANTIBIORESISTANCE DES LE PLUS JEUNE AGE

### Action 1 : Renforcer l'enseignement de la prévention des infections et de l'antibiorésistance dès le plus jeune âge

Le projet européen [e-Bug](#), initié en 2006, constitue une ressource pédagogique gratuite et ludique dédiée aux micro-organismes, leur transmission mais également la prévention et le traitement des infections. Cette plateforme est destinée aux enfants et adolescents (de la maternelle au lycée) ainsi qu'à leurs enseignants et parents. Il est régulièrement enrichi avec de nouveaux contenus et ressources (sous-action 1.2). Au niveau national, cette plateforme est animée par l'équipe e-Bug France située au centre hospitalier universitaire de Nice.

En 2023, le site e-Bug a particulièrement ciblé les enseignants, les infirmiers diplômés d'Etat (IDE) scolaires et médecins conseillers techniques, ainsi que les « étudiants en santé » lors du service sanitaire. Côté contenu, en lien avec la campagne de vaccination HPV (papillomavirus humain) au collège, l'équipe s'est mobilisée pour élaborer de nouvelles ressources (fiches d'information et

activités individuelles ou en groupe) et lancer une expérimentation en région à la rentrée de septembre de ces nouveaux outils. Après implémentation des retours, ces nouveaux contenus ont pu progressivement être mis en ligne à partir de la mi-octobre 2023. Des ressources à destination des élèves de cycle 1 (3 à 6 ans) ont été mises en ligne sur les thématiques du lavage des mains, de l'hygiène respiratoire et de l'hygiène bucco-dentaire. Le site mis à jour pour être plus accessible et moderne a poursuivi son développement. Enfin, e-Bug poursuit sa communication sur les différents réseaux sociaux pour sensibiliser à la thématique et mettre en ligne son contenu.

L'année 2024 sera l'occasion de poursuivre la publication de nouvelles fiches action de santé.

Dans le cadre du service sanitaire des étudiants en santé (SSES), le MTSS, en lien avec la mission nationale d'appui transversal à la prévention des infections associées aux soins (MATIS), continue le déploiement et le renforcement de la thématique « Prévention des infections et de l'antibiorésistance » sur le territoire (sous-action 1.3).

## OBJECTIF 2 – SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC A LA PREVENTION DES INFECTIONS COMMUNAUTAIRES ET ASSOCIEES AUX SOINS AINSI QU'AU BON USAGE DES ANTIBIOTIQUES

### Action 3 : Mettre en œuvre une campagne de promotion de la santé aux niveaux national et régional sur le bon usage des antibiotiques, les déterminants et les conséquences de l'antibiorésistance

En 2023, Santé publique France a poursuivi sa campagne pluriannuelle lancée en 2022 de sensibilisation sur le bon usage des antibiotiques basée sur la signature « Les antibiotiques, bien (se) soigner c'est d'abord bien les utiliser » (action 3). Cette campagne s'est tenue en deux temps. En

novembre-décembre 2023, un premier temps a été destiné à la sensibilisation du grand public avec l'utilisation de différents supports ; des spots radios, bannières et films digitaux ont été diffusés. En 2023, un volet TV a également été intégré à la campagne, suite aux retours sur la campagne 2022. En janvier-février 2024, une communication ciblée sur les professionnels de santé sera lancée en collaboration avec le Comité d'éducation sanitaire et sociale de la pharmacie française (CESPHARM). L'enquête post-test menée en janvier 2024 permettra d'évaluer l'impact de cette campagne et d'apporter des modifications pour les prochaines diffusions et les futures campagnes de

communication à destination du grand public et des professionnels de santé.

### Action 4 : Diffuser les ressources disponibles pour le grand public et Action 6 : Sensibiliser le grand public afin d'optimiser la prise en charge des infections bénignes

Comme chaque année, la journée européenne et la semaine mondiale de sensibilisation au bon usage des antibiotiques se déroulant du 18 au 24 novembre offrent l'opportunité de communiquer largement sur la thématique auprès du grand public (sous-action 4.1). En 2023, dans une [vidéo](#), le Directeur Général de la Santé, le Docteur Grégory Emery, s'est attaché à rappeler les règles simples que chacun peut appliquer pour que les antibiotiques restent efficaces. Cette vidéo a été diffusée dans le cadre d'un plan de communication de la DGS sur ses réseaux sociaux (LinkedIn et X notamment), qui s'est déployé sur la deuxième quinzaine de novembre, avec des posts réguliers rappelant les grands axes de lutte contre l'antibiorésistance en France. Parallèlement, SpF et la Cnam se sont adressés aux professionnels de santé afin de rappeler les outils pratiques mis à leur disposition pour faciliter leur activité et sensibiliser leurs patients sur le sujet du bon usage des antibiotiques : ordonnance de non-prescription, TROD.

Les actions menées par les pouvoirs publics, au niveau national, européen et international, sont par ailleurs continuellement diffusées sur l'espace [antibiotiques.gouv.fr](https://antibiotiques.gouv.fr) du MTSS, régulièrement mis à jour. L'espace a été réorganisé en 2023, et de nouveaux contenus figurent désormais tels que le [bilan annuel](#) en santé humaine. La [carte interactive](#) des structures régionales d'appui – CPIas et CRATb incluant leur coordonnées a été intégralement révisée.

Comme chaque année, les éléments sur les consommations d'antibiotiques, les niveaux de résistances et les différentes actions portées en santé humaine sont intégrés à la [synthèse annuelle](#) (sous action 4.2) intersectorielle sous la

coordination de Santé publique France, en partenariat avec l'ANSM (Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé), la Cnam, la Haute Autorité de Santé (HAS), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) et leurs ministères de tutelle. La synthèse 2023 a été publiée le 21 novembre dans le cadre de la semaine mondiale de sensibilisation au bon usage des antibiotiques. Elle cible essentiellement les professionnels de santé humaine, animale et de l'environnement.

Par ailleurs, en 2023, l'ANSM a publié un [rapport](#) sur la consommation des antibiotiques en France entre 2000 et 2020. Les résultats montrent que, si la consommation des antibiotiques en France reste parmi les plus élevées en Europe, plusieurs périodes de diminution significative ont été observées ces vingt dernières années, notamment entre 2001 et 2004. Cette diminution significative a été enregistrée consécutivement à la campagne de l'Assurance Maladie "les antibiotiques c'est pas automatique", puis à partir de 2016 après plusieurs [mesures interministérielles](#) pour maîtriser leur utilisation. De même, en 2019, puis en 2020 lors des premiers mois de la pandémie de Covid-19, une baisse importante de la consommation des antibiotiques a été observée en ville.

Comme chaque année, Santé publique France produit des indicateurs à partir des données du SNDS sur la consommation et les prescriptions d'antibiotiques en secteur de ville. En 2023, le rapport sur les données 2012-2022 a montré une augmentation pour la deuxième année consécutive des prescriptions et de la consommation d'antibiotiques avec un retour à des valeurs pré-pandémiques (respectivement 23.3 et 21.6 DDJ/1000 hab/J en 2019 et 2022). Les données sont aussi accessibles sur la [plateforme Géodes](#) et font l'objet d'une infographie à destination des professionnels de santé.

Enfin, en 2023 l'ANSM a publié des [recommandations](#) à l'attention des patients, parents, professionnels de santé, pour souligner l'importance de bien utiliser les antibiotiques. Ces recommandations rappellent le caractère

indispensable de ces médicaments, tout autant que la nécessité d'un usage raisonné.

Enfin, depuis 2022, le site grand public [Antibio'Malin](#) informe sur les principaux antibiotiques prescrits en médecine de ville et l'importance de leur bon usage ainsi que sur les infections les plus courantes. Il met également en avant l'importance de réduire le risque d'antibiorésistance et sensibilise sur la capacité de chacun à agir à son échelle pour préserver sa santé et celles des autres (sous-actions 4.3 et 6.1). Celui-ci a continué à être mis à jour par les équipes du CRAtb Grand Est pour l'année 2023.

### Action 5 : Sensibiliser le grand public aux gestes de prévention

Suite aux recommandations sur les Mesures Universelles d'Hygiène publiées par le Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP), la DGS a débuté, en fin d'année 2023, des travaux dédiés au renforcement de l'adhésion de la population générale aux gestes barrières dans le cadre des infections respiratoires hautes s'appuyant notamment sur le retour d'expérience des dernières campagnes de communication « prévention des infections de l'hiver ». Ce travail est destiné à mieux comprendre et explorer les freins de la population vis à vis des gestes barrières pour étudier les modalités de leur meilleure prise en compte.

## OBJECTIF 3 - RENFORCER LA PLACE DES ORGANISATIONS NATIONALES ET REGIONALES ET REPRESENTANTS LES USAGERS DANS LES DISPOSITIFS NATIONAUX ET REGIONAUX

### Action 8 : Intégrer aux niveaux national, régional et local des représentants des usagers dans les instances de pilotage de la prévention des infections et de l'antibiorésistance

France Assos Santé et l'association Le Lien sont membres du Comité de Suivi (COSU) de la

### Action 7 : Sensibiliser les parents et les professionnels de la petite enfance

En 2023, des réflexions sont engagées avec le Secrétariat général des ministères chargés des affaires sociales (SGMAS) et la Direction générale de la Cohésion Sociale (DGCS) pour faciliter la production et la diffusion de contenus informatifs à destination des parents et des professionnels de la petite enfance sur la prévention des infections, incluant les gestes d'hygiène à adopter, les antibiotiques communément prescrits (en pédiatrie et lors de la grossesse) et l'antibiorésistance (sous-actions 7.2 et 7.3). La mise à jour du guide des maladies infectieuses à éviction dans les collectivités est en réflexion.

présente stratégie nationale de prévention des infections et de l'antibiorésistance en santé humaine, qui rassemble par ailleurs les parties prenantes et les représentants des professionnels de santé des établissements de santé, du médico-social et de la ville. Ce comité a été réuni une fois en 2023. Il est force de proposition et participe au suivi de la mise en œuvre des actions de la stratégie et de son évaluation.

Au niveau régional, l'intégration des représentants d'usagers est pilotée par les ARS avec le soutien des structures régionales d'appui : CPias et CRA**t**b. Les comités régionaux se mettent en place progressivement. Une intégration forte des usagers est souhaitée et permettra de poursuivre le travail entamé et d'enrichir les discussions.

### **Action 9 : Mobiliser les organisations nationales et régionales intéressées par la prévention des infections et de l'antibiorésistance afin de les associer dans la promotion des différentes actions**

En complément des instances de gouvernance, la MMPIA anime un réseau d'organisations nationales composé d'une cinquantaine d'entités qui peuvent jouer un rôle crucial dans la prévention des infections et l'antibiorésistance (sous-action 9.1). En 2023, des échanges réguliers ont été poursuivis, notamment via l'envoi de mails d'actualité, a minima mensuels. La MMPIA a également participé à divers évènements sur invitation des organisations nationales.

La mobilisation régionale se structure sous l'impulsion des ARS avec l'appui des CPias et des CRA**t**b (sous-action 9.2). Plusieurs d'entre elles ont d'ores et déjà mobilisé des organisations au niveau de leur région.



**DU SYSTEME DE SANTE  
AU PROFESSIONNEL DU  
SECTEUR DE LA SANTE :  
UNE CONTINUITE  
NECESSAIRE A LA  
PREVENTION DES  
INFECTIONS ET DE  
L'ANTIBIORESISTANCE**

## OBJECTIF 1 : DEVELOPPER LE PARTENARIAT PATIENT EN MATIERE DE PREVENTION DES INFECTIONS ET DE L'ANTIBIORESISTANCE

### Action 10 : Étudier la pertinence des outils d'information et de formation des usagers (patients, aidants) dans les domaines de la prévention et de la détection des infections associées aux soins ainsi que du bon usage des antibiotiques.

En 2023, la mission nationale MATIS a continué la promotion de ses boîtes à outils destinées à l'amélioration des pratiques « Hygiène des mains », « Péril fécal », « Prévention des infections respiratoires », en touchant un large public. En

effet, près de 30 000 vues des vidéos pédagogiques pour chacune des thématiques ont été enregistrées, plus de 2 000 téléchargements de la méthodologie pulpe'friction ont été comptabilisés, ce qui représente près de 27 000 professionnels et environ 11 000 patients/résidents concernés. Par ailleurs, la mission SPARES (Surveillance et prévention de la résistance aux antibiotiques en établissements de santé) a promu l'utilisation de ces outils MATIS avant de réaliser son évaluation (novembre 2022-mars 2023) d'items clés de la maîtrise du péril fécal au cours de la gestion des excréta dans les établissements de santé.

## OBJECTIF 2 : RENFORCER LA FORMATION DES PROFESSIONNELS/ ADMINISTRATIFS DE SANTE ET DU MEDICO-SOCIAL A LA PREVENTION DES INFECTIONS ET DE L'ANTIBIORESISTANCE

### Action 11 : Renforcer la place de la prévention des infections et de l'antibiorésistance dans la formation initiale des professionnels de santé

En réponse à une saisine du MTSS, la Société française d'hygiène hospitalière (SF2H) et le Conseil national professionnel d'inféctiologie maladies infectieuses et tropicales (CNP-MIT) ont élaboré un [socle commun](#) de compétences et connaissances minimales en prévention des infections et de l'antibiorésistance pour les filières médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique et soins infirmiers. En 2023, la DGS, la DGOS du MTSS et la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP) du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) ont adressé un courrier aux Conférences de doyens des facultés de médecine, d'odontologie, de pharmacie, aux représentants des infirmiers et des professionnels en maïeutique afin que chacun puisse favoriser, en lien avec le corps enseignant, la promotion large de ce socle auprès des

étudiants dès la rentrée 2023-2024. Un groupe de travail devra être réuni en 2024 afin d'en vérifier la bonne implémentation.

### Action 14 : Renforcer la formation des administratifs de la santé et du médico-social sur la prévention des infections et de l'antibiorésistance en lien avec l'EHESP

Une enquête nationale élaborée par la mission nationale MATIS a été adressée aux directeurs d'établissements de santé en juin 2023 par le biais de la MMPIA, des CPIas, des EOH et des CRAtb. L'objectif de cette enquête était d'évaluer les représentations et les besoins des directeurs dans le domaine de la prévention des infections associées aux soins et la prévention de l'antibiorésistance ainsi que d'identifier des actions de communication et de formations adaptées à ce public, notamment en lien avec l'Ecole des hautes études de santé publique (EHESP). Les résultats de l'enquête étant encourageants (sentiment d'implication déclaré



par les directeurs concernant les IAS, de bonnes connaissances sur le sujet qui peuvent toutefois être améliorées et une demande d'information et d'outils pratiques), des discussions vont être menées avec l'EHESP à ce sujet en 2024.



**RENFORCEMENT DE LA  
PREVENTION DES  
INFECTIONS ET DE  
L'ANTIBIORESISTANCE  
AUPRES DES  
PROFESSIONNELS DE  
SANTE TOUT AU LONG DU  
PARCOURS DE SANTE DU  
PATIENT**

## OBJECTIF 1 – INCITER LES PROFESSIONNELS DE SANTE A APPLIQUER ET PROMOUVOIR LES MESURES DE PREVENTION DES INFECTIONS ET DE L'ANTIBIORESISTANCE

### Action 15 - Amplifier, diversifier et innover dans les actions de promotion des précautions standard (notamment l'hygiène des mains) dans les trois secteurs de soins

Afin de favoriser la promotion des précautions standards d'hygiène dans les trois secteurs de soins, la stratégie nationale prévoit de prioriser la prévention des infections et de l'antibiorésistance, y compris la prévention des accidents d'exposition au sang (AES), dans les diverses campagnes annuelles de promotion et de sensibilisation auprès des acteurs du système de santé. Ces campagnes annuelles incluent notamment la journée mondiale de l'hygiène des mains de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) du 5 mai, la journée mondiale du lavage des mains le 15 octobre promue par l'UNICEF et l'OMS ciblant les enfants ou encore la semaine de la sécurité des patients organisée par la DGOS du MTSS courant novembre (sous-action 15.1).

Dans ce contexte de promotion des précautions d'hygiène, la mission nationale Prévention et contrôle de l'infection en établissements médico-sociaux et en soins de ville (PRIMO) a développé des supports pédagogiques à destination des aides à domicile. Ces supports permettent d'accompagner les professionnels en cas d'infections respiratoires ou de gastro-entérites aiguës au domicile du patient.

Depuis 2016, la HAS recueille un indicateur dédié à la consommation des solutions hydro-alcooliques en établissements de santé (indicateur ICSHA). Cet indicateur permet de mesurer de manière indirecte la pratique de l'hygiène des mains dans les établissements de santé. En 2023, le recueil s'est déroulé du 4 au 29 septembre 2023 (données 2022). Les [ICSHA 2023](#) sont disponible sur le site de la HAS (sous-action 15.2).

En parallèle, la HAS développe et valide également des indicateurs de qualité et sécurité des soins (IQSS) en lien avec les professionnels de santé, les patients et usagers. Dans ce cadre, la HAS a initié le développement d'un indicateur dédié à la perception des patients sur l'hygiène des mains qui se présente sous la forme d'un questionnaire (sous-action 15.3). Une expérimentation a été menée entre mai 2023 et janvier 2024 auprès d'établissements volontaires. Les résultats de cette expérimentation sont en cours d'analyse, un rapport sera publié fin 2024. En fonction des résultats, le questionnaire pourrait être déployé à l'échelle nationale en 2025.

Toujours dans le cadre des IQSS, en 2023, l'indicateur « Taux de patients hospitalisés ayant une prescription d'antibiotiques inférieure ou égal à 7 jours, ou justifiée pour une durée supérieure, pour infection respiratoire basse » (ATBIR) a fait l'objet d'un recueil pour la seconde fois (après un premier recueil facultatif en 2021 sur les données 2019). Les résultats seront disponibles en 2024.

### Action 16 : Adapter et renforcer les actions de la prévention des infections et de l'antibiorésistance en ESMS

Afin de renforcer l'évaluation de la mise en œuvre effective de l'hygiène des mains et des précautions standard dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) (sous-action 16.1), la mission PRIMO réalise une surveillance nationale de la consommation des produits hydro-alcooliques en EHPAD. Entre mars et mai 2023, un total de 1953 EHPAD ont participé à cette surveillance nationale (soit 26.1% des EHPAD) via un recueil de données. Les résultats seront publiés au premier trimestre 2024.

Afin de promouvoir l'évaluation du risque

infectieux et l'analyse de risque en ESMS, la mission PRIMO a fait évoluer son outil [Epid'ESMS](#) destiné à la gestion des épidémies en ESMS. Cet outil permet aux établissements de vérifier de façon systématique les actions essentielles à mettre en œuvre pour la maîtrise d'une épidémie et plus spécifiquement d'une épidémie d'infections respiratoires ou de gastro-entérites aiguës.

Enfin, l'Assurance Maladie a réalisé en 2023 sa septième campagne d'accompagnement destinée au personnel soignant et non soignant des EHPAD (sous-action 16.3). Deux thématiques étaient proposées :

- La sécurisation du circuit du médicament
- La prévention des infections et de l'antibiorésistance

Au total, 948 EHPAD ont été visités (sur une sélection parmi les 5293 EHPAD sans pharmacie à usage intérieur (PUI), réalisée sur la base d'indicateurs portant sur la polymédication et la consommation d'antibiotique).

En 2023, le recueil de données de la première enquête d'incidence des infections associées aux soins (IAS) en EHPAD issue du projet européen HALT-4 de l'ECDC s'est terminé et les résultats, en cours d'analyse par SpF en lien avec la mission PRIMO, seront disponibles au deuxième semestre 2024.

### **Action 17 : Renforcer l'adhésion à la vaccination des personnes cibles et des professionnels de santé et du médico-social au moyen de campagnes d'information et de sensibilisation en lien avec la stratégie nationale de vaccination**

La politique vaccinale menée par le MTSS visant à protéger la population est une action majeure de prévention des maladies infectieuses qui participe à l'atteinte des objectifs de cette stratégie.

La politique de vaccination est élaborée par le ministre chargé de la santé qui fixe les conditions d'immunisation, énonce les recommandations

nécessaires et rend public le calendrier des vaccinations après avis de la HAS. Le calendrier des vaccinations 2023 ainsi que les [recommandations associées](#) ont été publiés en avril 2023. Comme chaque année, des outils ont été diffusés pour accompagner la mise en œuvre des recommandations : actualisation du site vaccination-info-service, mise à disposition du [calendrier simplifié](#) qui récapitule les vaccinations à réaliser en fonction de l'âge et donne des informations sur les rappels.

Ainsi, depuis 2023, la vaccination contre la grippe saisonnière peut être proposée aux enfants de 2 à 17 ans révolus sans comorbidités (avis de la HAS du 9 février 2023). La vaccination contre le rotavirus a également été recommandée chez tous les nourrissons âgés de 6 semaine à 6 mois. Plusieurs textes réglementaires ont élargi les compétences des pharmaciens d'officine, des sages-femmes et des infirmiers en matière de vaccination contre toutes les vaccinations, à l'exception des vaccins vivants chez les patients immunodéprimés. Cet élargissement vise à simplifier le parcours vaccinal et à favoriser l'adhésion à la vaccination.

Des actions ont également été entreprises pour la formation de l'ensemble des professionnels de santé sur les nouvelles recommandations en matière de vaccination, qui figurent comme orientation prioritaire du développement professionnel continu (DPC) par l'Agence nationale du développement professionnel continu (ANDPC) pour la période 2023 – 2025 (en lien avec l'action 12). En 2023, 155 actions publiées par l'ANDPC (soit 3,8% des actions totales) concernaient la prévention des infections et de l'antibiorésistance pour un total de 5180 professionnels inscrits dont 51% de médecins.

L'indicateur de qualité et de sécurité des soins de la HAS qui évalue la couverture vaccinale antigrippale du personnel hospitalier a été validé et recueilli de manière obligatoire en 2023 sur les données de l'hiver 2022/2023.

La couverture vaccinale est de 19% pour 2 138 ES inclus. Il s'agit d'un premier résultat quasiment exhaustif sur la couverture vaccinale antigrippale du personnel hospitalier en France ; la

comparaison ne pourra se faire de manière fiable qu'à l'issue du prochain recueil (juin 2024).

On observe une variabilité de ce résultat selon :

- Les régions ;
- Les profils d'ES ;
- La catégorie professionnelle.

Un rapport détaillé de ces résultats est en cours d'élaboration et sera publié en septembre 2024. Le prochain recueil obligatoire est prévu entre le 3 et le 28 juin 2024 et concerne tous les ES.

De même, en 2023 le MTSS en partenariat avec l'Assurance Maladie et Santé publique France a mis en place des actions de communication et de sensibilisation sur les maladies à prévention vaccinale dont la grippe et le Covid-19. Des communications ciblées sur différents supports ont été réalisées en direction des populations éligibles à la vaccination, des professionnels de santé et les directeurs d'établissements avant et pendant la campagne de vaccination annuelle contre ces deux pathologies.

En septembre 2023, une campagne de vaccination généralisée a été lancée dans les collèges pour les élèves de 5<sup>ème</sup> afin de mieux lutter contre les infections à HPV. La vaccination est accessible à tous les collégiens, filles comme garçons, dès la classe de 5<sup>ème</sup> et doit permettre d'augmenter la couverture vaccinale et de prévenir ces infections. En amont de cette campagne, la Cnam a pu faire un envoi de mails ciblés auprès des parents d'adolescents non vaccinés ou avec une vaccination incomplète. La diffusion de 400 000 dépliants sur les 5 bonnes raisons de se faire vacciner contre le HPV a également été organisée courant 2023. Enfin, e-Bug a développé des ressources HPV pour répondre au mieux aux interrogations des adolescents et de leurs parents.

La campagne au collège a permis de vacciner plus de 110 000 élèves au dernier trimestre de l'année 2023. La campagne de communication lancée en septembre 2023 a permis de sensibiliser plus largement les adolescents ciblés par cette vaccination et leurs parents. En effet, au 31 décembre 2023, 48% des adolescents âgés de 12 ans (cohorte de naissance concernée par la vaccination au collège) avaient reçu au moins une dose de vaccin contre les HPV.

## **ACTION 18 : Inciter tous les professionnels intervenant tout au long du parcours de santé du patient à mettre en place un programme d'actions de prévention et contrôle de l'infection et de bon usage des antibiotiques avec évaluation des actions, incluant l'utilisation et la promotion des outils développés par les missions nationales.**

La DGS a publié fin 2023 la [stratégie nationale de prévention et de gestion des infections virales](#). Ce document définit les recommandations à respecter en population générale face à des symptômes évocateurs d'une infection respiratoire aiguë d'origine virale (IRAV) ainsi que celles à appliquer chez les personnes à risque de forme grave. Il s'agit d'un outil supplémentaire mis à la disposition des CPIas pour communiquer auprès des professionnels de santé.

En réponse aux besoins exprimés par les professionnels des établissements de santé, la mission SPARES a conduit une évaluation ([Eva-GEX](#)) entre novembre 2022 et mars 2023 afin d'évaluer la maîtrise du péril fécal (gestion des excréta) par les établissements de santé. Cette évaluation s'est inscrite dans une continuité en lien avec la boîte d'action multimodale développée par MATIS sur le péril fécal. La mission SPARES a ainsi promu l'utilisation des outils MATIS destinés à l'amélioration des pratiques avant de réaliser cette évaluation. Un outil informatique permettant la saisie des données et la génération de résultats avec commentaires avait été développé et mis à disposition en 2022 (toujours disponible, en accès libre). En complément, une enquête d'impact a été proposée en 2023. Au total, l'évaluation Eva-GEX a été conduite par 464 ES, soit 2 130 unités de soins, 17 213 professionnels et 9 360 patients. Par ailleurs, la mission PRIMO a réalisé un inventaire des outils de bon usage des antibiotiques existants et destinés aux pharmaciens d'officine. En effet, connaître les outils disponibles permet d'avoir une vision globale et d'identifier les éventuelles situations non couvertes afin de compléter le dispositif par

le développement de nouvelles ressources.

Enfin, PRIMO a développé un [guide](#) pour la prévention et le contrôle de l'infection et le bon usage des antibiotiques pour les professionnels de santé exerçant dans le cadre des structures d'exercice coordonné en soins de ville.

### **Action 19 : Explorer de nouvelles pistes d'actions concrètes de prévention et contrôle des infections et de bon usage des antibiotiques, dans une perspective interprofessionnelle**

Le développement d'échanges entre chirurgiens-dentistes et pharmaciens s'est organisé autour d'un groupe de travail dédié à l'hygiène bucco-dentaire et au bon usage des antibiotiques dans la prise en charge des infections dentaires. Plusieurs actions et outils sont ainsi en cours de réflexion tant pour la sensibilisation des professionnels que celle des patients (sous-action

19.1).

Une page du [site](#) de la Cnam est dédiée au bon usage des antibiotiques par les chirurgiens-dentistes tout en insistant sur les enjeux interprofessionnels. Cette page vise notamment à partager les recommandations relatives à la prise en charge d'une infection dentaire avec les autres professions médicales.

Au-delà de la poursuite des travaux engagés entre pharmaciens et chirurgiens-dentistes, il est prévu d'initier d'autres travaux interprofessionnels pour améliorer la prise en charge de la santé bucco-dentaire des patients. En effet, une démarche globale intégrant l'ensemble des acteurs médicaux et paramédicaux dans la prise en charge de la santé bucco-dentaire est essentielle pour maximiser l'impact des efforts déployés.

La mission PRIMO collabore avec l'équipe en charge de l'outil d'aide à la décision médicale «Antibiocliv» afin d'élaborer des fiches d'aide à la prescription des antibiotiques (sous-action 19.2) et des [fiches conseil](#) à destination des patients.

## **OBJECTIF 2 – INCITER LES PROFESSIONNELS AU BON USAGE DES ANTIBIOTIQUES**

### **Action 20 : Disposer de recommandations professionnelles et d'outils permettant de guider les pratiques et les diffuser largement**

Afin de promouvoir des durées d'antibiothérapie les plus courtes possibles, la HAS a publié en juillet 2021 dix-neuf [fiches synthétiques](#) sur les choix et durées d'antibiothérapie préconisées dans les infections bactériennes courantes (sous-action 20.1). Une actualisation de ses fiches est en cours et fera l'objet d'une publication en 2024.

De nouvelles fiches sont en cours de rédaction et seront disponibles courant 2024 avec notamment une fiche coqueluche, une fiche pneumonie aigüe communautaire et une fiche exacerbation aigüe de bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO).

Enfin, afin de disposer de recommandations spécifiques et d'outils guidant les pratiques des professionnels (sous-action 20.4), le CMG a réalisé une revue de la littérature sur l'ensemble des

interventions visant à promouvoir le BUA en Europe. Ce travail a permis de classer les interventions en 5 grandes catégories avant de s'intéresser aux interventions possibles en France à travers une enquête auprès des médecins généralistes. Les conclusions proposent notamment d'intégrer aux logiciels métiers un système d'aide à la décision médicale, de promouvoir l'utilisation d'antibiogrammes ciblés, de favoriser l'utilisation des tests antigéniques Grippe/Covid/VRS). Une réflexion sur les modalités de valorisation scientifique de ces travaux est prévue en 2024.

### **Action 21 : Renforcer l'utilisation d'outils existants d'aide à la prescription par les professionnels de santé pour promouvoir les bonnes pratiques**

Afin de faciliter l'utilisation et l'appropriation des outils d'aide à la prescription, y compris pour optimiser la démarche diagnostique, plusieurs

actions sont engagées ou se sont poursuivies en 2023.

La HAS a co-piloté avec les sociétés savantes (SPILF et SFM) l'élaboration d'une recommandation sur les bonnes pratiques d'utilisation de l'antibiogramme ciblé dans le cadre des infections urinaires à Entérobactéries dans la population féminine à partir de 12 ans (sous-action 21.1).

Dans le cadre de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) 2024, un article a été introduit pour permettre la délivrance sans ordonnance de certains médicaments, après réalisation d'un test et selon le résultat obtenu. Le Décret Conseil d'Etat et l'arrêté seront publiés au troisième trimestre 2024. Dans un premier temps seront concernés par cette mesure les tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) pour l'angine ainsi que les bandelettes urinaires (BU) dans le cadre d'une suspicion de cystite chez la femme adulte. L'ANSM et la HAS ont été saisies par le MTSS pour définir la liste des tests et celle des médicaments concernés. Par ailleurs, le CNP Pharmacie a également été saisi par le MTSS pour définir les modalités et le contenu de la formation à réaliser par les pharmaciens d'officine pour la réalisation de ces TRODs (angine et BU). Des actions au national (communication Cnam) et en région (campagnes des CRA**t**b) seront maintenues pour promouvoir l'utilisation du TROD angine (sous action 21.2) par les médecins et les pharmaciens d'officine.

Sur l'hiver 2023/2024, la Cnam a lancé sa campagne d'accompagnement annuelle, sur la thématique des infections respiratoires hautes chez l'enfant. Les Délégués de l'Assurance Maladie (DAM) ont porté les messages de bon usage des antibiotiques auprès des médecins généralistes et des pédiatres ciblés sur l'ensemble du territoire national.

## Action 22 : Développer de nouvelles interventions promouvant le bon usage des antibiotiques

En décembre 2023, la région Grand Est, sous l'égide de l'Assurance Maladie, a lancé un programme de sensibilisation et d'accompagnement au bon usage des antibiotiques prescrits en ville, appelé AntibioRésist (sous action 22.3). Cette expérimentation propose notamment la remise d'un profil personnalisé, constitué d'indicateurs permettant d'approcher la pertinence de prescription d'antibiotiques, et qui constitue un support de discussion lors des visites des délégués d'assurance maladie auprès des médecins généralistes. A titre d'exemple, le nombre d'infections en hiver étant majoritairement dû à des infections respiratoires virales, le nombre de prescriptions d'antibiotiques ne devrait pas augmenter de plus de 20 % entre la période estivale et la période hivernale. Ce type de donnée constitue un indicateur pouvant être présenté au médecin généraliste. L'évolution des indicateurs présentés sera possible en fonction de l'actualisation des recommandations nationales (en lien avec l'action 30).

Enfin, des travaux ont été initiés pour lancer en 2024 une expérimentation en région sur une ordonnance dédiée à la prescription d'antibiotiques associées à des outils numériques permettant de favoriser le bon usage (sous-action 22.4).

Toujours dans le cadre des IQSS, en 2023, l'indicateur « Taux de patients hospitalisés ayant une prescription d'antibiotiques inférieure ou égal à 7 jours, ou justifiée pour une durée supérieure, pour infection respiratoire basse » (ATBIR) a fait l'objet d'un recueil pour la seconde fois (après un premier recueil facultatif en 2021 sur les données 2019). Les résultats synthétiques ainsi qu'un rapport détaillé sont disponibles sur le site internet de la HAS : [Rapport 2023 ATBIR](#).

## **Action 23 : Établir un cahier des charges d'un système d'aide à la décision médicale pour optimiser les pratiques et favoriser son utilisation, développer des outils numériques promouvant le bon usage des antibiotiques et favoriser leur utilisation**

Afin d'améliorer la pertinence de la prescription des antibiotiques, la HAS a publié en 2023 un [référentiel](#) de fonctionnalités des systèmes d'aide à la décision (SAD) en antibiothérapie afin de guider les prescripteurs en leur apportant une information fiable, mise à jour et contextualisée lors de la prescription (sous-action 23.2).

Ce référentiel est élaboré à la demande de la Direction de la Sécurité sociale du MTSS. Les actions pour la promotion de l'usage de ce type de SAD ou le lancement d'expérimentations se poursuivent sous le pilotage du MTSS en lien notamment avec les éditeurs de bases de données et de Logiciels d'Aide à la Prescription (LAP) susceptibles de le développer, d'interfacer avec les autres logiciels métiers ou d'assurer leur déploiement.



# 4

## RENFORCEMENT DU MAILLAGE TERRITORIAL DE LA PREVENTION ET DU CONTROLE DE L'INFECTION ET DU BON USAGE DES ANTIBIOTIQUES

## OBJECTIF 1 – DEVELOPPER LES RESEAUX TERRITORIAUX DE PREVENTION DES INFECTIONS ET DE L'ANTIBIORESISTANCE

### Action 24 : Poursuivre et renforcer la mise en œuvre des actions des centres d'appui CPias et CRAtb

Conformément aux dispositions du [décret n° 2017-129 du 3 février 2017](#), au terme des cinq premières années de fonctionnement, l'implantation des CPias dans les établissements de santé les hébergeant, (sous-action 24.1) a été renouvelée dans la quasi-totalité des cas dans l'établissement de santé initialement choisi. Le montant de financement attribué en 2023 est stable par rapport à 2022 et s'élève à 12,15 millions d'euros.

Les CRAtb ont poursuivi leur développement, selon les modalités précisées dans le [décret n°2022-1445 du 18 novembre 2022](#) (sous-action 24.2). A date, toutes les ARS disposent d'un CRAtb, avec des stades de développement variables. Le montant de financement attribué en 2023 est stable par rapport à 2022 et s'élève à 8,8 millions d'euros.

En 2023, à la suite du tour de France conduit en 2022, la MMPIA a organisé de nouveaux échanges avec 16 des 18 ARS, au cours desquels pouvaient être conviés les représentants des CPias et des CRAtb. Il est globalement apparu que les CPias et CRAtb poursuivent leurs coopérations, mutualisent parfois les moyens, notamment humains, et veillent à optimiser la synergie des actions entre prévention et contrôle des infections et bon usage des antibiotiques en organisant par exemple des journées communes. Ces échanges ont également été l'occasion de présenter quelques projets inscrits dans une perspective « Une seule santé » qui ont été menés.

En 2024, la MMPIA souhaite reprendre une à deux visites dans les ARS, pour initier un nouveau tour de France échelonné sur plusieurs années.

### Action 25 : Poursuivre les actions du réseau national des CPias, mettre en œuvre le réseau national des CRAtb et favoriser la synergie et les partages d'expériences

L'année 2023 a été l'occasion de tenir une réunion rassemblant ARS, CPias, CRAtb, et à laquelle se sont joints les professionnels (SF2H, CNP-MIT, SPILF) (sous-action 25.1). Cette réunion a permis de présenter les avancées liées aux actions de la stratégie nationale, de poursuivre le suivi de la mise en œuvre régionale des dispositifs de prévention des infections et de l'antibiorésistance, de partager les expériences entre ARS et de répondre aux éventuels questionnements. La présence des représentants des structures d'appui (CPias et CRAtb) et des professionnels (SF2H, CNP-MIT) a permis de favoriser la cohérence des actions menées, la coordination, le partage de données et d'expériences. Toutes les régions ont pu être représentées.

Par ailleurs, pour la structuration du réseau des CRAtb et CPias au plan national (sous-action 25.2), la MMPIA encourage fortement l'organisation de réunions, deux fois par an au minimum, par les CPias et CRAtb, si possible en commun. Les deux réseaux : CRAtb et CPias, organisent également de façon régulière des réunions durant lesquelles les membres de l'autre réseau sont conviés. Les réseaux des CPias et CRAtb ont également pu se structurer autour d'un outil informatique (RESANA) permettant le travail en simultané sur un même document et favorisant le partage d'information et de documents.

## Action 26 : Mettre en place de nouvelles missions nationales de prévention et surveillance des infections associées aux soins et de l'antibiorésistance en soutien des actions des CPias et des CRAtb, avec détermination des objectifs associés à ces missions

Le pilotage des missions nationales a été confié à Santé publique France par le décret n° 2017-129 du 3 février 2017. Cinq missions nationales pilotées par Santé publique France, listées infra, ont été chargées sur la période 2018-2022 de diverses actions de surveillance et prévention des infections associées aux soins et viennent en appui des structures régionales pour favoriser un déploiement homogène des actions sur tout le territoire :

PRIMO « Surveillance et prévention de la résistance aux antibiotiques et des infections associées aux soins en soins de ville et en secteur médico-social » ;

SPARES « Surveillance et prévention de la résistance aux antibiotiques en établissements de santé » ;

SPICMI « Surveillance et prévention du risque infectieux lié aux actes de chirurgie et de médecine interventionnelle » ;

SPIADI « Surveillance et prévention des infections associées aux dispositifs invasifs » ;

MATIS « Soutien aux actions de prévention : évaluation, formation, communication, documentation ».

Pour accompagner SpF dans ce pilotage, un comité en charge des missions nationales infections associées aux soins et antibiorésistance (CMINAS), instance d'élaboration et d'évaluation d'appels à projets, a été mis en place auprès de son Directeur.

Dans le cadre de cette stratégie nationale 2022-2025 de prévention des infections et de l'antibiorésistance en santé humaine, alliant pour la première fois les actions de prévention et contrôle des infections et celles promouvant le bon usage des antibiotiques afin de favoriser la synergie, il a été décidé en concertation avec

Santé publique France de développer une approche intégrée des futures missions nationales en soutien des CPias et des CRAtb nouvellement créés. Le champ des missions de SPARES, de PRIMO et de MATIS a ainsi été élargi au volet bon usage des antibiotiques, jusqu'ici non couvert, via des missions communes CPias-CRAtb avec un financement dédié. Les mandatures de ces nouvelles missions nationales ont démarré en octobre 2023. Ainsi, SPARES est désormais portée par le CPias Grand Est, par le CPias Nouvelle-Aquitaine, mais aussi le CRAtb Grand Est et le CRAtb PACA. PRIMO est désormais portée par le CPias Pays-de-la-Loire, le CPias Auvergne-Rhône-Alpes, le CRAtb Pays-de-la-Loire et le CRAtb Normandie. MATIS est portée par le CPias Nouvelle – Aquitaine, le CPias Guadeloupe, et s'articule avec les CRAtb de PRIMO et SPARES. SPICMI est portée par le CPias Ile-de-France et SPIADI par le CPias Centre-Val-de-Loire.

Pour accompagner cette évolution, SpF a lancé un appel à candidature pour former le nouveau comité scientifique des missions nationales de prévention des infections et de l'antibiorésistance (CominaPIA ancien CMNIAS) (sous-action 26.1). Il est composé des professionnels de santé experts dans les domaines de chaque mission, de représentants institutionnels (Ministère, HAS, CNAM, ARS) et de Santé publique France.

## Action 27 : Renforcer les ressources humaines des équipes territoriales et locales spécialisées dans les infections associées aux soins et dans le bon usage des antibiotiques

Afin de déployer au mieux les actions de prévention des infections communautaires et associées aux soins et le bon usage des antibiotiques au niveau territorial, la DGOS, la DGCS, la DGS et la MMPIA avaient saisi la SF2H et le CNP-MIT pour produire des recommandations. Ces dernières ont pour objectif de guider la mise en place des dispositifs incitatifs ou réglementaires existants, en identifiant les éléments clés des programmes de prévention et

contrôle des infections et de bon usage des antibiotiques dans les trois secteurs de l'offre de soins, en précisant le rôle et les missions des EOH, des EMH, des EMA et des référents en antibiothérapie et en élaborant des préconisations sur les ressources humaines nécessaires (sous-action 27.1). Ces contributions ont été reçues et vont faire l'objet de travaux en vue d'une opérationnalisation.

Sur la base des recommandations formulées, la mise en place dans toutes les régions des EMH intervenant dans les ESMS sera poursuivie, en veillant à une harmonisation de ces dispositifs entre régions (sous-action 27.2). En 2022, 2,8 millions d'euros avait été délégués aux ARS sur le fonds d'intervention régional (FIR) pour le

financement des EMH.

La dynamique de mise en place des EMA se poursuit actuellement, en lien avec les CRAtb (sous-action 27.3). En 2023, 7 millions d'euros ont été délégués aux ARS sur le FIR pour le financement des EMA. En 2023, 12 régions ont pleinement mis en place ou sont en cours de déploiement concret des EMA.

La MMPIA a par ailleurs entamé, en lien avec la DGCS, une reformulation des indicateurs de suivi de la stratégie dans l'outil 6PO pour les CPIas, CRAtb, EMH et EMA. Cette reformulation vise à harmoniser et faciliter le recueil de l'information. Ce travail mené en concertation avec les acteurs sera poursuivi en 2024.



# 5

**UTILISATION PARTAGEE  
DES DONNEES DE SANTE  
ET DE SURVEILLANCE AU  
SERVICE DE L'ACTION**

## OBJECTIF 1 – DISPOSER D'INDICATEURS UTILES AUX DIFFERENTS ACTEURS (AUTORITES SANITAIRES, PROFESSIONNELS DE SANTE) POUR PILOTER LA STRATEGIE NATIONALE, REGIONALE ET LOCALE.

### Action 29 : Disposer d'un tableau de bord d'indicateurs avec cibles, pour piloter la stratégie nationale, régionale et locale de PCI et de BUA, et renforcer la diffusion à l'échelle nationale et régionale des données et indicateurs disponibles pour favoriser leur utilisation au service de l'action

En 2023, les travaux relatifs au projet de tableau de bord d'indicateurs élaboré par la MMPIA ont été poursuivis. Les démarches auprès des partenaires hébergeurs des données nécessaires ont été lancées. Les modalités de diffusion seront définies après validation du projet par l'ensemble des parties prenantes (sous-action 29.1).

Par ailleurs, la mission SPARES a produit des données nationales et régionales de consommation d'antibiotiques et de résistances bactériennes (sous-action 29.2) et les a communiquées :

- Au niveau national en lien avec SpF sous forme d'article dans un numéro spécial du BEH ; sous forme d'infographies, d'une synthèse des principaux résultats et dans le cadre du site [Geodes](#)
- Au niveau régional sous forme de tableaux et résultats détaillés et sous forme d'infographies. Des interventions orales dans certaines régions ont permis de présenter et discuter ces résultats régionaux

En complément, la mission SPARES a finalisé le cahier des charges du futur outil national de surveillance de la consommation d'antibiotiques dans les établissements de santé qui permettra une surveillance facilitée et un service rendu amélioré.

Dans le cadre des indicateurs relatifs à la surveillance de la résistance bactérienne aux antibiotiques en ville et en secteur médico-social, la mission PRIMO a étendu son réseau à 41,7% des

Laboratoires de Biologie Médicale (LBM) répartis dans les 13 régions de France métropolitaine, ainsi que la Guyane et la Réunion.

La mission a également publié en 2023 les [données](#) relatives à la surveillance de la résistance bactérienne aux antibiotiques en soins de ville et en EHPAD.

D'autre part, 18 indicateurs d'impact de la stratégie nationale ont spécifiquement été identifiés pour la communication auprès des décideurs, des professionnels de santé et du grand public parmi les 43 indicateurs indiqués dans la stratégie. Ces derniers ont fait l'objet d'une identification particulière dans la synthèse annuelle coordonnée par Santé publique France (en lien avec l'action 4.2).

Toutes ces données seront utiles au pilotage de politiques publiques tant au niveau national qu'en région.

En mai 2023, SpF a publié les [résultats](#) de l'enquête nationale de prévalence (ENP) 2022 des infections nosocomiales et des traitements anti-infectieux en établissement de santé. Cette enquête a pour objectif de mesurer et de décrire la prévalence nationale des IAS et des traitements anti-infectieux en établissements de santé. Avec un taux de participation de 42,5 %, 151 676 patients ont été inclus dans l'ENP 2022. La prévalence des patients infectés en 2022 (5,71 %) a augmenté par rapport celle mesurée en 2017 (4,98 %). Cette augmentation est notamment liée à la prise en compte des cas de COVID-19 nosocomiaux dans l'ENP 2022 qui représentaient la moitié de l'augmentation de la prévalence des patients infectés entre 2017 et 2022. Par ailleurs, SpF a également démarré les travaux de préparation pour le lancement de l'ENP EHPAD qui doit démarrer au printemps 2024.

### Action 30 : Développer de nouveaux indicateurs relatifs à la prévention des infections et de l'antibiorésistance et mobiliser les leviers incitatifs existants

Afin d'apporter une approche complémentaire aux indicateurs centrés sur les volumes de prescriptions de la stratégie, des travaux ont été réalisés afin de définir des indicateurs indirects approchant la pertinence des prescriptions (« proxy-indicateurs ») pour contribuer à faire évoluer les pratiques professionnelles et la qualité des soins (sous-action 30.1).

Suite à un travail initié en 2022, qui avait permis l'identification de douze proxy-indicateurs de pertinence de prescription d'antibiotiques en ville, la Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) a publié un [outil](#) de datavisualisation en novembre 2023. Cet outil présente des résultats agrégés aux niveaux national et départemental de ces douze proxy-indicateurs avec un historique remontant à 2013. Il permet de suivre les évolutions de pratiques (sous-action 30.1) et ainsi d'adapter les

politiques de santé en région. Toutes les données sont téléchargeables sous format graphique, carte et/ou tableau. Par ailleurs, une expérimentation en région Grand-Est a débuté en fin d'année. Elle concerne la mise à disposition de profils personnalisés basés sur ces proxy-indicateurs auprès des médecins généralistes.

Quatre proxy-indicateurs ont également été définis pour les chirurgiens-dentistes dans le cadre d'un groupe de travail incluant des représentants de professionnels. Sur les quatre proxy-indicateurs définis, trois ont été intégrés à une expérimentation en région Grand-Est pour réaliser des retours personnalisés aux prescripteurs. Les résultats ont été positifs, un changement de pratiques de prescription ayant en effet été observé chez les chirurgiens-dentistes ayant fait l'objet de cet accompagnement, basé sur la présentation de profils individuels et d'indicateurs de pertinence à la lecture simple. Un élargissement du dispositif à l'échelle nationale par la Cnam a débuté en 2023 et sera poursuivi en 2024.

## OBJECTIF 2 : : RENFORCER LA SURVEILLANCE ET PARTAGER LES PRATIQUES PROBANTES

### Action 32 : Renforcer la connaissance des outils d'alerte au travers d'une campagne de sensibilisation des professionnels et du grand public

En 2023, un groupe de travail coordonné par Santé publique France a été mis en place incluant des représentants des acteurs du signalement au sein des CPIAs, des ARS, de la DGS, de la SF2H et des établissements de santé (ES). L'objectif de ce groupe de travail est de repréciser les IAS qui sont à signaler et de lancer des pistes de réflexion sur les modalités de leur signalement.

En effet, les signalements (définis par l'instruction du 17 mai 2019) via la plateforme e-SIN ont augmenté de façon exponentielle depuis des

années. Deux facteurs sont en grande partie responsables de cette augmentation : (1) la diffusion de Bactéries Hautement Résistantes aux antibiotiques et émergentes (BHRe) depuis 2004 et (2) l'émergence de la COVID-19 en 2020. Pour ces deux types de signalement, le dispositif est cependant aujourd'hui utilisé à des fins de surveillance (de manière très imparfaite car ni représentative, ni exhaustive) au détriment de sa fonction d'alerte. Par ailleurs, le traitement de ces signalements mobilise aujourd'hui beaucoup les acteurs au détriment de leur capacité à identifier et répondre à de véritables alertes. Des propositions d'évolution du dispositif seront soumises à la DGS en 2024.

### **Action 33 : Partager les expériences de prévention des infections et de l'antibiorésistance afin d'améliorer les pratiques**

Concernant la sous-action 33.1, des échanges sont toujours en cours avec Santé publique France pour vérifier la faisabilité de rédiger un retour d'expérience type Flash sécurité patient à partir du signalement des IAS graves (via e-SIN). En effet, peu de signalements d'IAS graves sont accompagnés d'une analyse des causes profondes permettant d'en tirer des enseignements.





**POUR UNE RECHERCHE  
INNOVANTE ET  
ATTRACTIVE**

### Action 34 : Encourager une recherche transversale, collaborative et interdisciplinaire dans le champ de la prévention des infections et de l'antibiorésistance

A l'initiative du MESR et du Secrétariat général pour l'investissement (SGPI) et en lien avec les interlocuteurs interministériels dont le MTSS, un programme prioritaire de recherche (PPR) national antibiorésistance a été lancé en 2021. Il intègre les enjeux de santé humaine dans le cadre de l'approche « Une seule santé ». Le pilotage scientifique et l'animation de ce PPR sont confiés à l'Inserm. L'Agence nationale de la recherche (ANR) est l'opérateur du programme. Suite aux [deux appels à projet](#) conduit en 2020, les 14 projets retenus se poursuivent. Les différents projets financés dans le cadre de ce PPR seront poursuivis en 2024.

A titre d'exemple, dans le cadre du projet DOSA, l'Observatoire numérique en sciences sociales de l'antibiorésistance, une rencontre-débat dédiée aux controverses de l'AMR a été organisée en novembre 2023. Par ailleurs, le méta-réseau One Health PROMISE qui réunit les principaux acteurs impliqués dans la lutte contre l'antibiorésistance en France a lancé une [campagne visuelle](#) sur ses résultats à l'occasion de la semaine mondiale de sensibilisation à la résistance aux antimicrobiens (en lien avec les actions 4 et 6).

### Action 35 : Développer et renforcer des secteurs de recherche particuliers

De nombreux besoins non couverts de recherche en soins primaires avec et pour les acteurs de ville ont été identifiés, notamment dans le champ de la recherche en sciences humaines et sociales ainsi que dans celui de l'utilisation des bases de données de santé et m-santé et d'outils d'aide à la décision. L'Inserm, en lien avec l'Alliance pour les sciences de la vie et de la santé (AVIESAN), le MESR et le MTSS doit clarifier ces besoins et à les réintégrer dans les programmes de recherche existant ou à venir adéquats. Le MTSS explorera également la possibilité de prioriser ces thématiques sur certains appels à projets.

Par ailleurs, la thématique antibiorésistance a été inscrite en axe 3 de l'appel à projets services, interventions et politiques favorables à la santé (AAP-SIP) porté par l'Institut pour la recherche en santé publique (IReSP) en 2022 avec un focus sur la recherche en soins primaires, la mobilisation des sciences humaines et sociales et l'utilisation des bases de données et d'outils d'aide à la décision. Le financement à hauteur de 200 000 euros de la DGS a permis de soutenir 3 projets relatifs à l'antibiorésistance qui devraient démarrer en 2024. Le premier projet porte sur l'impact de l'antibiogramme ciblé sur la prescription des antibiotiques, le deuxième projet va permettre l'expérimentation de l'utilisation d'une ordonnance dédiée et le dernier projet vise à accompagner des médecins généralistes au bon usage des antibiotiques par une intervention de feedback sur leurs prescriptions d'antibiotiques.



**DEVELOPPER UNE  
DIMENSION  
« PRESERVATION DE  
L'ENVIRONNEMENT »**

## Action 37 : Limiter la pollution environnementale lors de l'utilisation des antibiotiques

La dispensation à l'unité (DAU) a été introduite dans le code de la santé publique par la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Elle est possible dans un objectif « d'éviter le gaspillage de médicaments » et lorsque la forme pharmaceutique le permet, la liste des médicaments concernés étant fixée par arrêté des ministres en charge de la santé et de la sécurité sociale. Un décret en Conseil d'État prévoit les modalités de cette dispensation pour s'assurer de la bonne information du patient et de la traçabilité des médicaments concernés. En décembre 2023, dans le cadre de l'adoption de la LFSS 2024, la DAU est rendue obligatoire pour les cas de tension. Les modalités d'application sont attendues pour 2024.

La DAU est possible pour certains antibiotiques, et a donc été mise en avant comme un des outils permettant de renforcer leur bon usage. Des discussions ont notamment été initiées avec les éditeurs de logiciels métiers des pharmaciens pour faciliter la réalisation de cette DAU.

Depuis 1993, l'éco-organisme Cyclamed, agréé par les pouvoirs publics, pilote le programme national de tri et de valorisation des médicaments non utilisés à usage humain. Leur mission est de collecter les médicaments (dont les antibiotiques) en toute sécurité afin de préserver l'environnement et la santé publique.

En 2023, Cyclamed a poursuivi ses actions de communication globales pour sensibiliser le grand public au Bon Usage du Médicaments via leurs réseaux sociaux. Par ailleurs, l'éco-organisme a également participé à l'actualisation du [Guide du bon usage du médicament](#) en partenariat avec le

groupe Vyv, premier groupe mutualiste de France. Ce support insiste sur l'importance du respect de la posologie et de la bonne observance des traitements et une page est dédiée aux antibiotiques.

## Action 38 : Maîtriser la production de déchets liquides ou solides lors des soins, en particulier les déchets d'activité de soin à risque infectieux (DASRI)

En lien avec la révision du guide pratique national de 2009 sur l'élimination des déchets d'activité de soins à risque infectieux et assimilés (DASRIA), le Haut Conseil de la Santé Publique a publié en 2023 de nouvelles [recommandations relatives au tri des déchets d'activités de soins](#) en proposant un cadre général de définition pour une élimination sécurisée des DASRI et de prise en compte, selon une évaluation clinique, de la nature du pathogène, de la quantité et du métabolisme actif des agents biologiques présents dans le déchet d'activités de soins.

Par ailleurs, un groupe de travail inter CPIas a élaboré un outil d'auto-évaluation du risque infectieux en établissement social et médico-social (ESMS). Cet outil, le [DAMRI](#) (Démarche d'Analyse et Maîtrise du Risque Infectieux) s'inscrit dans la continuité de la démarche d'analyse du risque infectieux (DARI) et a été mis à jour en 2023. Son objectif est de permettre à tout ESMS de cartographier son risque infectieux, de mesurer son niveau de maîtrise et de mettre en place un plan d'actions d'amélioration hiérarchisées. Il est composé de 8 chapitres dont l'un est dédié à l'environnement (gestion des déchets).



VALORISER ET  
PRESERVER LES  
PRODUITS  
CONTRIBUANT A LA  
PREVENTION DES  
INFECTIONS ET A LA  
MAITRISE DE  
L'ANTIBIORESISTANCE

### Action 39 : Préserver l'arsenal thérapeutique existant en adoptant des mesures incitatives permettant de garantir la disponibilité des antibiotiques dont le brevet est tombé dans le domaine public

Suite à la feuille de route sur la pénurie des médicaments 2019 – 2022, le MTSS a conduit en 2023 des travaux en lien avec les parties prenantes et les autres ministères impliqués (notamment le ministère en charge de l'Industrie) pour produire une nouvelle feuille de route pluriannuelle permettant de garantir la disponibilité des médicaments et assurer à plus long terme la souveraineté industrielle. La [feuille de route](#) a été rendue publique au début de l'année 2024. Elle comprend notamment des dispositions propres aux antibiotiques, parmi lesquelles la mise en place de mesures d'épargne exceptionnelles en cas de pénuries d'antibiotiques (recours systématique aux TRODs pour les antibiotiques en pénurie, dispensation à l'unité obligatoire).

Le projet réalisé par les équipes de l'OMS pour accompagner la France face au défi des pénuries et du manque de disponibilité d'antibiotiques dont le brevet est tombé dans le domaine public en santé humaine et animale s'est également poursuivi. Ce projet est financé par l'Union européenne via l'instrument d'appui technique (TSI) et mis en œuvre par l'OMS en coopération avec la Direction générale de l'appui aux réformes structurelles (DG REFORM) de la Commission européenne. Il a donné lieu à la publication d'un [rapport](#) de diagnostic et à la proposition de mesures qui pourraient être portées par les autorités françaises, à la fois en santé humaine et en santé animale. Une sélection de ces mesures a été opérée, en prenant compte des actions déjà mises en œuvre à d'autres échelles (notamment à l'échelle européenne). Le projet a pris fin en juin 2023.

### Action 40 : Explorer les mécanismes incitatifs permettant l'arrivée et le maintien sur le marché de produits et technologies innovants de prévention des infections et de maîtrise de l'antibiorésistance

Le MTSS co-pilote le Contrat stratégique de la Filière des Industries et Technologies de Santé sur l'antibiorésistance (CSF-ITS antibiorésistance) qui permet un dialogue structuré sur le sujet des mécanismes incitatifs entre pouvoirs publics, acteurs privés et académiques.

Concernant le projet ARPEGE et le développement de nouveaux modèles économiques en matière de lutte contre l'antibiorésistance par la Toulouse School of Economics (TSE), des réunions d'échanges ont été organisées suite à la publication des travaux sur les modèles d'extension de brevets transférables comme mécanisme économique incitant l'innovation, afin de partager les positionnements respectifs et d'intégrer les intérêts et contraintes de chacun des acteurs. Ce projet a été repris au niveau de l'Union Européenne et de nouvelles discussions ont été ouvertes pour proposer un modèle de brevets transférables qui répondent aux attentes des différents pays de l'UE.

En parallèle, la DGS poursuit ses réflexions au niveau national en lien avec les initiatives européennes sur la révision de la législation pharmaceutique, les études sur de nouveaux types de mesures incitatives et le déploiement des premières actions de l'autorité européenne de préparation et de réaction en cas d'urgence sanitaire (*Health Emergency preparedness and Response Authority* - HERA).

Le service évaluation des médicaments de la HAS s'est également mobilisé : un bilan rétrospectif d'activité a été réalisé sur les derniers antibiotiques évalués par la Commission de la transparence (ci-après désignée « La Commission ») afin d'identifier les déterminants de la valorisation dans le cadre strict de la réponse au besoin thérapeutique et de la qualité de la démonstration. Ce travail a abouti en 2023

à la publication d'une [doctrine](#) regroupant les principes d'évaluation relatifs aux médicaments en vue de leur accès au remboursement avec une section dédiée aux antibiotiques de dernier recours. La Commission a également publié un [document de travail](#) dédié à l'évaluation des antibiotiques actifs sur des bactéries hautement résistantes explicitant entre autres les attentes méthodologiques pour le développement de nouveaux antibiotiques.



**PARTICIPER AU  
RAYONNEMENT DE LA  
FRANCE A  
L'INTERNATIONAL**



## Action 41 : Renforcer la participation du MTSS aux événements et initiatives clés sur la thématique

L'antibiorésistance, abordée à l'international sous l'angle plus large de la résistance aux antimicrobiens, est un sujet majeur dans les instances multilatérales européennes et internationales. Les différents ministères français concernés se mobilisent de manière concertée, via leurs directions et missions en charge des affaires européennes et internationales pour défendre une position française ambitieuse sur le sujet. Cette politique est conduite selon l'approche intersectorielle « Une seule santé » avec pour objectif de mobiliser au maximum les nombreuses initiatives lancées dans les trois secteurs concernés (santé humaine, animale, environnement).

La France a réaffirmé son engagement pour la lutte contre l'AMR dans sa nouvelle stratégie en santé mondiale (2023- 2027) lancée en octobre 2023, coordonnée par le MEAE, le MTSS et le MESR. Cette nouvelle stratégie fait de la lutte contre l'AMR une de ses priorités, à travers l'intégration systématique et la mise en œuvre effective de l'approche « Une Seule Santé », érigée comme l'un des principes directeurs pour mieux anticiper, prévenir, préparer et répondre aux futures urgences sanitaires. Il est également rappelé que la France s'engage à promouvoir le bon usage des antimicrobiens et la prévention et le contrôle des infections, qu'elles soient bactériennes ou virales et associées aux soins ou communautaires, pour lutter contre l'antibiorésistance – et plus largement permettre un meilleur état de santé des populations, des animaux et des écosystèmes.

La France soutient porte à haut niveau la lutte contre l'AMR au sein de différentes instances multilatérales.

Elle soutient tout d'abord les travaux de l'Alliance Quadripartite (OMS, OMSA, FAO, PNUE) et de son groupe d'experts de haut niveau selon l'approche « Une seule santé » (OHHLEP).

La France soutient les travaux et recommandations de l'OMS dont le [Plan d'action](#)

[mondial de l'OMS](#) contre la résistance aux antimicrobiens (2015) et ses campagnes de sensibilisation. Dès 2023, la France a également participé à la préparation avec l'OMS d'une [conférence de haut niveau sur la lutte contre la méningite](#) tenue le 26 avril 2024 à l'Institut Pasteur dont le programme prend en compte les enjeux de résistance aux antimicrobiens dans la lutte contre les méningites. Enfin, lors du dernier Comité du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (OMS EURO) qui s'est tenu en octobre 2023, la France a soutenu l'adoption d'une "[Feuille de route sur la résistance aux antimicrobiens dans la Région européenne de l'OMS 2023-2030](#)". La feuille de route a pour but d'aider les pays de la région à mieux définir, hiérarchiser et mettre en œuvre des interventions pour lutter contre l'antibiorésistance.

En 2023, la France a également continué son plaidoyer pour une prise en compte des enjeux de résistance aux antimicrobiens dans la riposte aux maladies infectieuses intégrées au mandat d'organisations telles que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, Unitaïd et Gavi, l'Alliance du vaccin.

Lors du G7, qui avait lieu au Japon en 2023, le sujet de la résistance aux antimicrobiens était à l'agenda, avec un axe fort sur la promotion de l'innovation en santé pour y faire face. La résistance aux antimicrobiens fut également présentée comme un enjeu majeur lors du G20, organisé en Inde en 2023, avec un fort accent sur la nécessité de lutter contre ce phénomène sous l'approche « Une seule santé » et de développer de nouveaux antimicrobiens. La France a participé à ces rendez-vous et continue de se mobiliser lors des différentes présidences pour promouvoir la lutte contre la résistance aux antimicrobiens dont l'antibiorésistance.

Le MTSS a également continué de s'impliquer en 2023 dans les travaux du comité santé de l'OCDE et soutient le travail de l'OCDE en la matière, dont le rapport intitulé [« Adopter un cadre « Une seule santé » dans la lutte contre la résistance aux antimicrobiens »](#) publié la même année. La France a également apporté des éclairages au groupe d'experts sur l'économie de la santé publique

(OCDE). Elle a présenté les mesures qu'elle met en place pour lutter contre l'antibiorésistance en soulignant l'importance d'articuler prévention et contrôle des infections et bon usage des antibiotiques.

La France était également représentée au World Health Summit, qui s'est tenu à Berlin du 13 au 15 octobre 2023, lors duquel a été soulignée l'urgence que représente la lutte contre la résistance aux antimicrobiens et la nécessité d'y faire face.

Au niveau de l'Union européenne, le MTSS a suivi les travaux en cours sur la résistance aux antimicrobiens. En juin 2023, le Conseil de l'Union européenne a adopté une [recommandation sur le renforcement des actions de l'Union visant à lutter contre la résistance aux antimicrobiens dans le cadre d'une approche «Une seule santé»](#) en fixant des cibles à horizon 2030 adaptées aux différents Etats-membres. On note ainsi pour la France une cible de réduction de 27% de la consommation totale d'antibiotiques, l'objectif affiché de s'assurer d'une réduction d'au moins 65 % de la consommation d'antibiotiques de la classe ACCESS (selon OMS), ainsi que celui de diminuer l'incidence de septicémies à bactéries résistantes. La Stratégie nationale française de prévention des infections et de l'antibiorésistance s'inscrit en cohérence avec ces objectifs. Un outil d'évaluation des progrès réalisés dans les Etats-membres de l'UE vis-à-vis de ces cibles sera discuté et présenté en 2024.

Le MTSS a également participé aux activités et réunions du sous-groupe de travail du réseau européen Une seule santé sur la résistance aux antimicrobiens (*AMR One Health network*) et s'est investi dans les réunions du comité européen de sécurité sanitaire (*Health security committee – HSC*) ainsi qu'au niveau d'HERA (réflexion européenne sur les incitations économiques notamment).

Le MTSS a participé au montage de la future action conjointe européenne sur la résistance aux antimicrobiens et les infections associées aux soins (*Joint Action Antimicrobial Resistance and Healthcare-Associated Infections - EU-JAMRAI 2*,

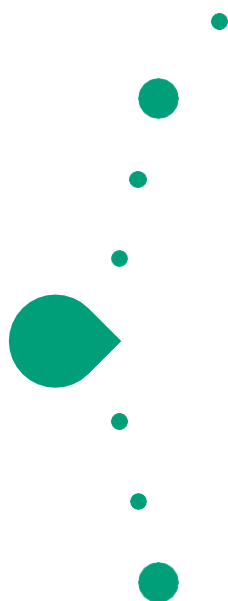
2024-2028). Comme lors de la première action conjointe (2017-2021), la France est coordinatrice globale via l'Inserm. Outre des entités telles que l'Anses, l'ANSM, le MTECT ou la mission nationale PRIMO qui y participent, le MTSS est directement impliqué, notamment pour le pilotage du groupe de travail dédié à l'intégration durable des actions dans les plans d'actions nationaux. Cette nouvelle édition de l'action conjointe sera lancée en février 2024 à Paris.

### Action 42 : Continuer d'explorer la possibilité de financer des instances internationales comme l'OMS ou l'OCDE sur des actions de prévention des infections et de l'antibiorésistance

Afin de continuer à explorer les possibilités de financer des instances internationales sur des actions de prévention des infections et de l'antibiorésistance, la MMPIA travaille en articulation étroite avec les services de la Mission des affaires européennes et internationales (MAEI) de la DGS ainsi qu'avec la Délégation aux affaires européennes et internationales (DAEI) des ministères sociaux et les équipes du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) pour soutenir de manière synergique l'aide apportée par la France à certaines actions clés. Ainsi, les initiatives internationales telles que l'accélérateur biopharmaceutique contre la résistance aux antimicrobiens CARBX (*Combating Antibiotic-Resistant Bacteria Biopharmaceutical Accelerator*), le partenariat de recherche et développement global sur les antibiotiques GARDP (*Global Antibiotic Research & Development Partnership*) et son projet associé « SECURE » (portant sur l'accès durable aux antibiotiques et la préparation aux pandémies), le fond fiduciaire multi-partenarial sur la résistance aux antimicrobiens (*Antimicrobial Resistance Multi-Partner Trust Fund - MPTF*) de l'Alliance Quadripartite ou encore le centre international sur les solutions contre la résistance aux antimicrobiens ICARS (*International Centre for Antimicrobial Resistance Solutions*) ont été identifiées pour un soutien institutionnel. En outre, celui apporté par la France à GARDP s'est poursuivi tout au long de 2023.

Enfin, le soutien financier apporté fin 2022 par le MTSS via la DAEI au travail d'expertise spécifique de l'OCDE relatif à la mise en œuvre des mesures universelles d'hygiène dans un contexte post-pandémie de Covid-19, a contribué à la production d'un rapport paru fin 2023. Ces travaux permettront de nourrir les réflexions menées en lien avec les recommandations du HCSP (action 5).

Le MTSS a également continué de financer un projet pilote selon l'approche « Une seule santé » mené au Togo, avec une forte composante sur l'AMR, démarré en 2022 qui a continué à se développer sur l'année 2023. Co-développé par l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (APHP), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD) et EF, le projet portait sur la maîtrise de l'antibiorésistance en santé humaine et animale, selon une approche Une seule santé (One Health).



Pour plus d'information :  
[antibiotiques.gouv.fr](https://antibiotiques.gouv.fr)